

**COMMUNE DE
GAËL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de
Convocation
Le 10.09.2026

L'an deux mil vingt-six
le **quinze septembre à dix-neuf heures trente**
Le **Conseil Municipal**, légalement convoqué,
S'est réuni, à la mairie de GAËL,
en séance **ordinaire** publique
Sous la présidence de **Denis LEVREL, Maire.**

Date d'affichage :
Le 10.09.2026

Etaient présents : Mme NOGUES Christelle, M. LOHAT Alain, M. LUBIN André, Adjoints. M. CHEVRIER-MAHAUDEAU Sébastien, Mme LE ROY Laetitia, Mme LE GOUËVEC Sylvie, conseillers délégués. M. BLOT Olivier, Mme HENRY Aurélie, M. AVRIL David, Mme LEBAS Betty, Mme LUCAS Maëva, M. BOUAISSIER Christophe, Mme SALMON Evelyne, M. HUET Valentin, M. FREROU Lilian, Conseillers municipaux.

Nombre de conseillers :
En exercice : 19

Etaient excusés : Mme TAQUET Virginie (pouvoir à M. BLOT Olivier), M. JERÔME Charly.

Etaient absents : Mme RISSEL Alexia.

Présents : 16
Votants : 17

Monsieur BOUAISSIER Christophe a été élu secrétaire.

Objet : 2026091504- Procédure de reprises de concessions perpétuelles en état d'abandon dans le cimetière de Gaël.

M. le maire demande de se prononcer sur la reprise par la commune des concessions qui ont plus de trente ans d'existence et dont l'état d'abandon a été constaté dans les conditions prévues par l'article L 2223-13 et suivants du Code général des collectivités territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions perpétuelles et centenaires dont l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à un an d'intervalle, à savoir les concessions délivrées le

- * 05/07/1965, sous le n° 553 à la famille GICQUEL et THEAUD, rue de la gare à GAËL, emplacement 58 ;
- * 09/06/1936, sous le n° 241 à M. PERRUCHOT Désiré, GAËL, emplacement 63 ;
- * 08/07/1948, sous le n° 365 à M. FOURNIÉ Pierre, GAËL, emplacement 80 ;
- * 08/07/1948, sous le n° 366 à M. BREHAT Charles, horloger à MEDREAC, emplacement 109 ;
- * ---/02/1936, sous le n° 235 à M. HERVOT François, boulanger à ORGERES, emplacement 557 ;
- * 18/09/1948, sous le n° 94 à M. BOUGEARD Jean-Baptiste, boulanger, Route de la Gare à GAËL, emplacement 571 ;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, articles L 2223-17 et R 2223-12 à R 2223-21 ;

Considérant que les concessions dont il s'agit ont plus de trente ans d'existence et qu'elles sont bien en état d'abandon, ledit état dûment constaté ;

Considérant que cette situation décèle une violation de l'engagement souscrit par les attributaires desdites concessions, en leurs noms et au nom de leurs successeurs, de les maintenir en bon état d'entretien, et qu'elles sont, en outre, nuisibles au bon ordre et à la décence du cimetière de GAËL,

Après discussion et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

Article 1. Autorise M. Le Maire à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations les concessions sus-indiquées en état d'abandon.

Article 2. Charge M. Le Maire ou l'adjoint délégué, de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer toutes pièces liées à cette décision.

**Fait et délivré le jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Le Maire,**